



---o0\$0o---

VILLE DE LE MOULE

---o0\$0o---

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Maire de la Ville de Le Moule,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération n° 18/DCM2023/161 du 19 décembre 2023 portant création d'emplois budgétaires, suppression d'effectif (mise à jour du tableau des effectifs),

Vu la délibération n° 9DCM2024/62 du 21 mai 2024 relative à la détermination des ratios promus / promouvables 2024,

Vu l'arrêté n°2021/1591 portant lignes directrices de gestion de la collectivité et l'avis favorable du comité technique en date du 22 novembre 2021,

A R R E T E

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Article 1 : Le tableau d'avancement de grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est établi comme suit :

Nom/Prénom	Grade actuel	Voie d'avancement	Date d'effet de la nomination
PIERREPONT Aurélie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Au choix	01/12/2024
VINCENOT Claire	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Au choix	01/12/2024

	Femmes	Hommes	TOTAL
Agents promouvables (remplissant les conditions d'avancement de grade réglementaires et des lignes directrices de gestion)	2	0	2
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	0	2

Article 2 : Le tableau d'avancement de grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est établi comme suit :

Nom/Prénom	Grade actuel	Voie d'avancement	Date d'effet de la nomination
GRADEL Raphael	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Au choix	01/12/2024
LOYSON Rémi	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Au choix	01/12/2024

	Femmes	Hommes	TOTAL
Agents promouvables (remplissant les conditions d'avancement de grade réglementaires et des lignes directrices de gestion)	2	5	7
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	2	2

Article 3 : Le tableau d'avancement de grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe est établi comme suit :

Nom/Prénom	Grade actuel	Voie d'avancement	Date d'effet de la nomination
SIMION Félicité	Rédacteur	Au choix	01/12/2024

	Femmes	Hommes	TOTAL
Agents promouvables (remplissant les conditions d'avancement de grade réglementaires et des lignes directrices de gestion)	1	0	1
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 4 : Le tableau d'avancement de grade d'attaché hors classe est établi comme suit :

Nom/Prénom	Grade actuel	Voie d'avancement	Date d'effet de la nomination
MANICOM Corine	Attaché principal	Au choix	01/12/2024

	Femmes	Hommes	TOTAL
Agents promouvables (remplissant les conditions d'avancement de grade réglementaires et des lignes directrices de gestion)	1	0	1
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 5 : Le présent tableau sera communiqué au Centre Départemental de Gestion de la Guadeloupe qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Article 6 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivants la mise en œuvre des mesures de publicité d'avancement.

Le Maire, ❖ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ; ❖ Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. ❖ Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique [Télérecours citoyens] accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Le Moule, le 23 mai 2025

Le Maire,


Gabrielle LOUIS CARABIN



Publié par le CDG de la Guadeloupe le :